



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 074-217400761-20260227-D26_01-DE



Nombre de conseillers :

En exercice	18
Présents	13
Votants	14

L'an deux mille vingt-six, le 26 février,
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment
convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, à
la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, maire

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian
BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI,
Gilbert LIENARD, Jacqueline PECORARO, Brigitte
BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY,
Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD

26/01

Pouvoirs : Jean BARDET à Christian BOCQUET

Absents : Olivier COUET, Valérie STEFANUTTI, Stéphane
GREVE, Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Michel SOCQUET-CLERC

Objet :

TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DE ROSIÈRES HAUT

M. Yves GUILLOTTE présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux
électriques, de télécommunications et d'éclairage public de la route de ROSIÈRES HAUT.

Les devis des travaux et fournitures s'établissent comme suit :

Réseau télécommunication

- Montant HT des Travaux	42 725.97 €
- Montant HT des fournitures	1 543.48 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %)	1 328.08 €

Total HT des travaux **45 597.53 €**

TVA 20 % **9 119.51 €**

MONTANT TOTAL TTC **54 717.04 €**

Ces travaux ne peuvent être subventionnés.

Renforcement réseaux électriques

- Montant HT des Travaux	102 526.96 €
- Montant HT des fournitures	16 162.68 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %)	3 560.69 €
Total HT des travaux	122 250.33 €

TVA 20 % **24 450.07 €**

MONTANT TOTAL TTC **146 700.39 €**

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel, au
taux de **75 % sur le montant HT** soit :

Subvention reçue : - 91 687.74 €.

Reste à charge Commune : **30 562.58 €**

Réseaux éclairage public

- Montant HT des Travaux	11 855.84 €
Montant HT des fournitures	3 256.07 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %)	453.36 €
Total HT des travaux	15 565.26 €

TVA 20 %	3 113.05 €
MONTANT TOTAL TTC	18 678.31 €

Plan de financement (les aides) :

Grâce aux subventions obtenues, la commune ne paie pas en totalité. Nous bénéficions de deux aides majeures à hauteur de 30% :

- Aide pour rétablissement de l'éclairage : 2 813.37 €
- Aide sur la compétence optionnelle : 1 856.21 €
- **Total des aides : 4 669.58 €**

Après déduction des subventions, l'effort financier réel de la commune est de : **10 895.68€ HT**

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT :	183 413.12 €
Aides et subventions :	96 357.32 €

Reste à charge pour la commune : 87 055.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les travaux présentés ci-dessus ;
- les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget ;
- demande au maire de solliciter les subventions auprès du SIESS ;
- autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Michel SOCQUET-CLERC

Pour extrait conforme,
Le Maire



M. Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le **27 FEV. 2026**
et de la publication le
Le maire